

Organismes et programmes à l'Île-du-Prince-Édouard

Créée en 2010, **Santé Î.-P.-É.** gère des hôpitaux, des centres de santé, des programmes et des services communautaires, et plus encore. Les services de santé mentale sont offerts dans les hôpitaux et dans les établissements de santé communautaires de la province – dans les deux langues à certains endroits. Les cliniques de santé mentale sans rendez vous offrent également du soutien immédiat pour l'anxiété, la dépression et d'autres besoins complexes.



Répertoires des services et lignes d'écoute téléphonique

Santé Î.-P.-É. supervise la prestation des services de santé financés par l'État à l'Île-du-Prince-Édouard.

Visitez le site princeedwardisland.ca/fr/sujet/sante-i-p-e

Le site Web de **Santé Î.-P.-É.** donne aussi des renseignements sur les ressources et les services de santé mentale et d'usage de substances.

Visitez le site princeedwardisland.ca/fr/information/sante-i-p-e/services-sante-mentale

La **ligne d'information sur la santé mentale et les dépendances** est accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Appelez le **1 833 533-9333**

Le **Native Council of Prince Edward Island** (conseil autochtone de l'Île-du-Prince-Édouard) propose divers programmes favorisant la résilience des Autochtones et de leur famille, et vient en aide aux Autochtones hors réserve de la province.

Visitez le site ncpei.com/services

Autres services

Aucune information plus détaillée n'a été trouvée sur les services conçus expressément pour les personnes en processus de transition du système judiciaire à la collectivité malgré les tentatives de communication avec les responsables des agences et services locaux.

Proposez une nouvelle ressource à inclure dans le présent répertoire

Le présent répertoire recense les services et mesures de soutien de santé mentale et usage de substances trouvés au cours d'une période relativement courte (de septembre 2020 à février 2021). Le manque de programmes et de services visant expressément les Premières Nations, les Inuits et les Métis représente une lacune importante. Par conséquent, le présent répertoire ne constitue en aucun cas une liste exhaustive des services et mesures de soutien. La CSMC peut mettre à jour le présent répertoire pour combler les lacunes à mesure que d'autres ressources sont trouvées.

Si vous trouvez une ressource, un programme ou un service qui ne figure pas dans cette première édition du répertoire, veuillez nous le soumettre. Toutes les soumissions seront examinées en vue de leur inclusion dans la prochaine édition du répertoire.

[Cliquez ici pour proposer un programme à inclure dans le répertoire.](#)

Le répertoire recense des :

- services et mesures de soutien de santé mentale et usage de substances communautaires s'adressant expressément aux personnes en transition hors du système judiciaire.

Sont *exclus* du répertoire :

- Programmes de santé mentale et usage de substances intégrés dans les établissements correctionnels ou les résidences thérapeutiques qui sont gérés par le Service correctionnel du Canada (sont toutefois inclus certains programmes qui ne sont accessibles qu'aux personnes qui sont ou ont été récemment incarcérées)
- Tribunaux spécialisés en santé mentale et mieux-être
- Tribunaux de traitement des dépendances (aussi parfois appelés tribunaux de traitement de la toxicomanie)
- Services psychiatriques médico-légaux en milieu hospitalier (ceux qui sont principalement destinés aux personnes déclarées non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux ou inaptes à subir leur procès)



Annexe : Glossaire des termes

Les **Alcooliques anonymes** (AA) sont un réseau international d'entraide pour les personnes aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool qui recherchent la sobriété.

Le **traitement communautaire dynamique** (TCD) est un modèle de soins conçu pour améliorer les soins communautaires destinés aux personnes vivant avec une maladie mentale grave ou des complexités associées, telles que la difficulté à suivre un traitement.

La **thérapie cognitivo-comportementale** (TCC) est une forme de psychothérapie ponctuelle très structurée, axée sur le traitement des pensées et des comportements difficiles.

Les **troubles concomitants** désignent des maladies ou des problèmes coexistants, en particulier des problèmes concomitants de santé mentale et d'usage de substances.

La **continuité des soins** fait référence à la qualité des services sociaux et de santé que les individus reçoivent au fil du temps.

L'**intervention en temps critique** (ITC) est un modèle d'intervention conçu pour aider les personnes à traverser des périodes de transition critiques, telles que la transition du milieu correctionnel, d'un refuge ou de l'hôpital à la collectivité.

La **thérapie comportementale dialectique** (TCD) est une forme de psychothérapie axée sur l'adoption de modes plus sains de gestion du stress, de l'humeur et des relations.

La **planification de la sortie ou de la libération** désigne le processus de préparation des individus à leur remise en liberté et à leur réinsertion dans la collectivité.

La **déjudiciarisation** fait référence aux processus et aux possibilités de réorienter les personnes hors du système judiciaire.

Le **système correctionnel fédéral** du Canada surveille les personnes qui ont été reconnues coupables d'infractions criminelles et condamnées à une peine de deux ans ou plus. Le Service correctionnel du Canada gère les établissements correctionnels fédéraux et surveille les personnes en liberté conditionnelle dans la collectivité.

Le **traitement communautaire dynamique médico-légal** (TCDML) est un type de programme de santé mentale spécialisé destiné aux personnes vivant avec une ou plusieurs maladies mentales graves, qui sont engagées dans le système de soins médico-légaux.

Le **système de soins médico-légaux** offre des services aux personnes ayant eu des démêlés avec le système judiciaire alors qu'elles vivaient avec une ou plusieurs maladies mentales graves. Généralement, au Canada, ce système offre des soins de santé mentale aux personnes qui ont été déclarées non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux et aux personnes jugées inaptes à subir un procès.

Une **maison de transition** est un type d'établissement visant à aider les personnes ayant eu des démêlés avec le système judiciaire durant leur réinsertion dans la collectivité.

La **réduction des préjudices** fait référence à un ensemble de politiques, de services et de pratiques visant à réduire les effets négatifs sanitaires et sociaux associés à l'usage de substances, à la politique et aux lois en matière de drogues.

L'**équité en matière de santé** est le principe selon lequel tous devraient avoir un accès égal aux occasions de réaliser leur plein potentiel de santé, indépendamment de leurs différences de statut social, économique et démographique.

Le **tribunal de santé mentale** est un type de tribunal de droit pénal pour les personnes ayant vécu une expérience de la maladie mentale ou de problèmes de santé mentale.

La **naloxone** est un médicament utilisé pour contrer les effets d'une surdose d'opioïdes.

Les **Narcotiques anonymes** (NA) sont un réseau international de soutien aux personnes qui cherchent à se rétablir de la consommation de drogues autres que l'alcool.

Les **systèmes correctionnels provinciaux/territoriaux** du Canada sont chargés de gérer les personnes en détention provisoire, reconnues coupables et condamnées à une peine de moins de deux ans ou détenues par les services d'immigration.

Les cliniques **Rapid-access addiction medicine** (RAAM) offrent un accès rapide aux soins pour les personnes aux prises avec des problèmes d'usage de substances.

La **récidive** désigne la tendance des personnes qui ont déjà eu des démêlés avec le système judiciaire à en avoir de nouveaux.

La **réinsertion** fait référence à la transition des milieux de justice pénale (tels que les établissements correctionnels) à la collectivité.

L'**hébergement transitoire et les logements avec services de soutien** désignent les types d'hébergement temporaires conçus pour aider les personnes à passer d'une situation d'itinérance ou de logement précaire à une situation de logement permanent. Les logements avec services de soutien combinent des logements communautaires abordables à du soutien dédié assuré par le personnel des programmes de santé mentale et/ou d'usage de substances.

Les **pratiques et les politiques tenant compte des traumatismes** reconnaissent la complexité des expériences traumatisantes personnelles, familiales et communautaires. Elles intègrent ce qui est nécessaire pour prévenir un nouveau traumatisme, y compris la reconnaissance des forces culturelles et systémiques qui y contribuent et des dynamiques de pouvoir telles que la colonisation, l'exclusion sociale des personnes issues de la diversité et le racisme systémique. Ces politiques facilitent les parcours de rétablissement de la santé mentale en offrant aux usagers des soins compatissants, la liberté de choix, la flexibilité et des possibilités de maîtrise de soi et de renforcement de la résilience.